

**DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES ÉTUDIANTS ÉLUS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION
POUR LA CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)**

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-3 ;

Vu la délibération de la Commission Formation et Vie Universitaire, datée du 25 octobre 2018, arrêtant la composition de la commission pour la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) ;

Vu l'arrêté de proclamation des résultats des représentants usagers au Conseil d'administration de l'université de Bordeaux du 3 décembre 2021 ;

Vu l'appel à candidatures lancé le 1^{er} février 2022 ;

Considérant que la composition de la commission pour la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) prévoit **deux membres étudiants élus du conseil d'administration** parmi ses membres ;

Considérant les candidatures reçues ;

Article 1.

Sont désignés pour siéger au sein de la commission pour la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) :

Titulaires
- Jérôme ALIKER (Alliance Etudiante)
- Yanis TAUPIN (Bouge Ton Campus avec Inter'Assos)

Article 2.

Les représentants siègent au sein de la commission pour la contribution vie étudiante et de campus jusqu'à échéance de leur mandat au sein du conseil d'administration de l'université de Bordeaux.

Article 3.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 11 février 2022

Le Président du conseil d'administration

Adoptée à la majorité des
votes exprimés (35 votants)
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0



Dean LEWIS